

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM**  
**SÉANCE DU 13 JUIN 2024**

**Date de la convocation**  
**7 juin 2024**

**Capinghem** 

**EFFECTIF LEGAL : 19**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 19**

**EFFECTIF VOTANT : 12**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Christian Mathon, maire

**Etaient présents :** Ch. MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, M. BILLOIR, P. MOUCHON, F. VAN LAETHEM, J. BODOUIN, A. KIMOUR,

**Etaient absents :** F. TREDEZ, J. AGNIERAY, K. UDRY

**Ont donné pouvoir :** S. DUMORTIER>pouvoir F. VAN LAETHEM, G. OUDAERT>pouvoir MC. FICHELLE, C. CABY>pouvoir à T. WIDHEN, N. ROUBAUD>pouvoir à A. KIMOUR

**Quorum :** OUI

**Secrétaire de séance :** MC. FICHELLE

**OBJET : BACH – Modalités et convention de Mécénat 2024**

**Numéro de la délibération : CM2406-D011**

**PRÉAMBULE.**

La présente délibération annule et remplace la délibération CM 2023 / 12 – D.06 du 13 décembre 2023.

En 2024, la *Passion selon Saint Jean BWV 245* de Jean-Sébastien BACH fête son tricentenaire. L'œuvre a été composée durant la première année où BACH fut cantor de l'église Saint-Thomas de LEIPZIG et jouée dans le même lieu pour la première fois le Vendredi Saint 1724, soit le 07 avril. Sa durée est d'environ deux heures.

Il s'agit de l'une des plus grandes œuvres de BACH.

**INTERCOMMUNALITÉ.**

Sous réserve de financement, Capinghem souhaite inscrire son projet de concert dans l'intercommunalité avec ENNETIÈRES-EN-WEPPES où sera donné le concert le dimanche 17 novembre 2024 (église Saint-Martin, d'une capacité de 400 places), en faisant intervenir différents acteurs et services, notamment les services Enfance et Jeunesse des et CCAS des communes, pour offrir l'accessibilité culturelle au jeune public, aux personnes à mobilité réduite et personnes fragilisées.

**E MÉCÉNAT D'ENTREPRISE.**

Le mécénat consiste à apporter un soutien par une entreprise, une association ou un organisme à un bénéficiaire d'intérêt général, comme une collectivité territoriale, sans contrepartie ou avec une contrepartie ne dépassant pas 25% du montant total du don. Il doit se distinguer du parrainage à travers lequel l'entreprise peut retirer un bénéfice commercial direct.

Ainsi, la commune de Capinghem souhaite développer le mécénat d'entreprise, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de développement économique dans la valorisation et la promotion du projet du concert *La Passion selon Saint Jean* de Jean-Sébastien BACH

Les contreparties de communication pourront être de plusieurs ordres (à noter que le mécénat ne donne pas droit à une déduction fiscale).

1) 150 euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo avec un lien vers le site Internet du mécène sur la page du site Internet de la mairie de Capinghem qui sera dédiée au concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise sur le livret du programme du concert.</li> <li>- Une place offerte pour le concert.</li> </ul>
2) 200 euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo avec un lien vers le site Internet du mécène sur la page du site Internet de la mairie de Capinghem qui sera dédiée au concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise sur le livret du programme du concert.</li> <li>- Deux places offertes pour le concert.</li> </ul>
3) 300 euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo avec un lien vers le site Internet du mécène sur la page du site Internet de la mairie de Capinghem qui sera dédiée au concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise sur le livret du programme du concert.</li> <li>- Trois places offertes pour le concert.</li> </ul>
4) 500 euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo avec un lien vers le site Internet du mécène sur la page du site Internet de la mairie de Capinghem qui sera dédiée au concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise sur le livret du programme du concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise dans le journal municipal L'Écho (article sur le concert). Tirage à 1700 exemplaires.</li> <li>- Quatre places offertes pour le concert.</li> </ul>
5) 1000 euros	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo avec un lien vers le site Internet du mécène sur la page du site Internet de la mairie de Capinghem qui sera dédiée au concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise sur le livret du programme du concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise dans le journal municipal L'Écho (article sur le concert). Tirage à 1700 exemplaires.</li> <li>- Apposition du logo sur les flyers, banderoles, kakemono et pages Facebook et Instagram de Capinghem.</li> <li>- Cinq places offertes pour le concert.</li> </ul>

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Le conventionnement entre l'entreprise mécène et la commune de Capinghem est nécessaire pour régir les relations dans le cadre de ce mécénat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la volonté de la commune de Capinghem du projet de concert de la *Passion selon Saint Jean* de Bach, et de recourir au mécénat comme moyen de financement, et afin de préserver l'équilibre budgétaire,

**Sur proposition du Maire,**

**Le Conseil municipal, après délibération,**

**Approuve** les modalités de mécénat d'entreprise ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 059-215901281-20240613-CM2406D011-DE

S<sup>2</sup>LO

**Approuve** le modèle de convention ci-annexée sous la référence « BACH-2024-06-13-1 » ;

**Autorise** le Maire à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 16

Marie Claude FICHELLE  
Secrétaire de séance



Christian MATHON  
Maire de Capinghem

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois  
et an ci-dessus mentionné,  
Le président de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture  
et publication le 25/06/2024





# J.-S. BACH

*Passion selon Saint Jean BWV 245*

Concert prévu en l'église Saint-Martin  
d'Ennetières-en-Weppes  
le dimanche 17 novembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 JUIN 2024

-

ANNEXE BACH-2024-06-13-1

-

MODALITÉS  
ET CONVENTION DE MÉCÉNAT

MAIRIE DE CAPINGHEM

58 bis rue Poincaré

59160 CAPINGHEM

Contact administratif :

Fabien HENNION

Téléphone : 03 74 31 03 96

Courriel : [fabien.hennion@ville-capinghem.fr](mailto:fabien.hennion@ville-capinghem.fr)



---

# CONVENTION DE MÉCÉNAT

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

L'entreprise .....

Située .....

Immatriculée au RCS de ..... sous le numéro .....

Et / ou SIRET .....

Représentée par .....

.....

(nom et prénom du représentant légal et fonction).

Ci-après dénommée « L'ENTREPRISE » ou « L'ORGANISME » ou « L'ASSOCIATION »

ET

La Ville de CAPINGHEM

Numéro SIRET : 21590128100018 - Code APE : 8411 Z

Adresse : 58 bis rue Poincaré – 59160 CAPINGHEM

Représentée par Monsieur Christian MATHON, Maire de Cappinghem, agissant en vertu de la délibération du 27 mai 2020,

Ci-après dénommée « LA VILLE DE CAPINGHEM »

## PRÉAMBULE

Dans le cadre du projet de célébration du tricentenaire de la *Passion selon Saint Jean* de Jean-Sébastien BACH porté par la Ville de Cappinghem, et sous réserve de financement, celle-ci est amenée à développer le mécénat, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du développement économique.

Le projet de concert respecte la condition d'intérêt général. Le bénéficiaire agit dans un but désintéressé et développe une activité qui ne bénéficie pas à un cercle restreint de personnes.

Cela étant exposé, il est convenu entre les parties ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre « L'ENTREPRISE » ou « L'ORGANISME » ou « L'ASSOCIATION » et LA VILLE DE CAPINGHEM pour accompagner la promotion et la valorisation du concert.



## ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Le mécénat financier correspond au versement d'un don en numéraire qui s'effectue avec une disproportion marquée entre le montant du don et la valeur de la prestation résultant de l'association du nom de l'entreprise aux actions réalisées par l'organisme bénéficiaire.

L'ENTREPRISE s'engage à apporter son soutien à l'événement par un don financier à hauteur de :

..... euros (somme en chiffres et en lettres),

avec des contreparties de communication fixées par le Conseil Municipal du 13 juin 2024.

## ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE CAPINGHEM

### 3.1 Principe

La VILLE DE CAPINGHEM s'engage à utiliser le mécénat effectué dans le cadre de la présente convention et à la seule fin définie par la présente convention.

### 3.2 Communication

LA VILLE DE CAPINGHEM s'engage à faire mention du partenariat avec « L'ENTREPRISE » ou « L'ORGANISME » ou « L'ASSOCIATION » dans le cadre du concert de la *Passion selon Saint Jean* de BACH.

LA VILLE DE CAPINGHEM autorise « L'ENTREPRISE » ou « L'ORGANISME » ou « L'ASSOCIATION » à évoquer son mécénat dans sa propre communication institutionnelle et communication interne.

### 3.3 Contreparties

Cf. délibération du 13 juin 2024 portant sur la convention de mécénat.

## ARTICLE 4 – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les parties, et jusqu'à la fin de l'événement.

## ARTICLE 5 – RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties d'une des obligations définies dans la convention, et après réception par la partie défaillante d'une lettre recommandée avec avis de réception de mise en demeure de s'exécuter restée sans effet dans les 15 jours, la partie lésée pourra résilier de plein droit ladite convention par lettre recommandée avec avis de réception sans qu'il soit besoin pour cela d'accomplir aucune formalité judiciaire et ce sans préjudice d'une éventuelle action en dommages et intérêts. Toute résiliation de la présente convention ne saurait affecter les droits et engagements de l'une ou l'autre des parties, consentis ou exercés avant la date de résiliation anticipée concernée.

## ARTICLE 6 – LITIGE

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française. Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions du présent contrat, qu'elles s'engagent et s'obligent à respecter

---

scrupuleusement et sans réserve. Tous les différends relatifs à son interprétation ou son exécution seront soumis aux tribunaux compétents après épuisement des voies de règlement amiable.

Fait en trois exemplaires, à CAPINGHEM, le .....

(Faire précéder la mention « lu et approuvé »)

Nom du représentant légal de

L'ENTREPRISE » ou « L'ORGANISME » ou « L'ASSOCIATION »

Monsieur Christian MATHON  
Maire de Cappinghem

<b>1) 150 euros</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo avec un lien vers le site Internet du mécène sur la page du site Internet de la mairie de Capinghem qui sera dédiée au concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise sur le livret du programme du concert.</li> <li>- Une place offerte pour le concert.</li> </ul>
<b>2) 200 euros</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo avec un lien vers le site Internet du mécène sur la page du site Internet de la mairie de Capinghem qui sera dédiée au concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise sur le livret du programme du concert.</li> <li>- Deux places offertes pour le concert.</li> </ul>
<b>3) 300 euros</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo avec un lien vers le site Internet du mécène sur la page du site Internet de la mairie de Capinghem qui sera dédiée au concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise sur le livret du programme du concert.</li> <li>- Trois places offertes pour le concert.</li> </ul>
<b>4) 500 euros</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo avec un lien vers le site Internet du mécène sur la page du site Internet de la mairie de Capinghem qui sera dédiée au concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise sur le livret du programme du concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise dans le journal municipal L'Écho (article sur le concert). Tirage à 1500 exemplaires.</li> <li>- Quatre places offertes pour le concert.</li> </ul>
<b>5) 1000 euros</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion du logo avec un lien vers le site Internet du mécène sur la page du site Internet de la mairie de Capinghem qui sera dédiée au concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise sur le livret du programme du concert.</li> <li>- Insertion du logo de l'entreprise dans le journal municipal L'Écho (article sur le concert). Tirage à 1500 exemplaires.</li> <li>- Apposition du logo sur les flyers, banderoles, kakemono et pages Facebook et Instagram de Capinghem.</li> <li>- Cinq places offertes pour le concert.</li> </ul>